



COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC
CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 21 mai 2025 à 19 h, au centre administratif, 2046, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4 et sur la plateforme TEAMS.

Présents :	Linda Bechtiger David Eden Debbie Ford-Caron Karine Gauthier André Gosselin Chantal Guay Jason Kilganan Stephane Lagacé Cameron Lavallee Ian O'Gallagher Shirley Picknell KayLee Richardson Jean Robert Jo-Ann Toulouse Jo Visser	Commissaire-parent (par visionconférence) Commissaire Commissaire (par visioconférence) Commissaire (par visioconférence) Commissaire Commissaire Commissaire-parent (par visioconférence) Directeur général Commissaire Vice-président Commissaire (par visioconférence) Commissaire-parent Président Commissaire (par visioconférence) Commissaire (par visioconférence)
Absents :	Debbie Cornforth Christian Falle	Commissaire Commissaire-parent
Également Présents :	Sheena Davy Julien Duchamp Vincent Laliberté Yves Lambert Anissa Landry Nancy L'Heureux Sarah Mayrand Benoit Sévigny Melanie Simard	Professeure Directeur des Services éducatifs Secrétaire général Président du CQTA (par visioconférence) Directrice du Service des ressources financières Directrice générale adjointe, Directrice du Service des ressources humaines Coordonnatrice des ressources humaines Directeur du Service des ressources matérielles, de l'informatique et de l'approvisionnement Secrétaire de séance

25-05.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h01.

25-05.02 Déclaration de reconnaissance des terres autochtones

Nous aimerais commencer par reconnaître, honorer et respecter nos communautés des Premières Nations, les propriétaires traditionnels et les gardiens de la terre sur laquelle nous sommes réunis aujourd'hui.

25-05.03 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par D. Eden et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été distribué.

25-05.04 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question.

25-05.05 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

25-05.06 Correspondance des élèves

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

25-05.07 Plaintes

Aucune plainte n'a été reçue.

25-05.08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 avril 2025

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par A. Gosselin et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 23 avril 2025, tel que distribué.

25-05.09 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

25-05.10 Rapport du président

Le président a fait parvenir aux commissaires, avant la tenue de la séance, un rapport portant sur les points suivants :

- Séance d'information de l'ACSAQ sur le projet de loi 94 - 24 avril
- Présentation devant le Comité de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale - 24 avril
- Séance de communications de l'ACSAQ - 26 avril
- Concours de lecture de la Fondation des Voltigeurs - 4 mai
- Réunion du comité de vérification - 5 mai
- Réunion du comité exécutif de l'ACSAQ - 12 mai
- Réunion sur l'ordre du jour - 14 mai
- Réunion du conseil d'administration de l'ACSAQ - 14 mai
- Congrès annuel de l'ACSAQ - du 14 au 16 mai

Rapport du directeur général

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Bilan actualisé des Services éducatifs

Pour l'année scolaire 2025-2026, le ministère de l'Éducation soutiendra une période de transition afin de mettre en œuvre un projet pilote provincial pour le nouveau programme « Français langue maternelle ».

La CSCQ, en collaboration avec les huit autres commissions scolaires anglophones, a participé à une opportunité de développement pédagogique de quatre jours à Vancouver, axée sur les pratiques d'enseignement émergentes au niveau préscolaire, visant à favoriser la sensibilisation aux mathématiques par le jeu.

- b) Bilan actualisé du Service des ressources matérielles et du Service de l'informatique

Le Service de protection contre l'incendie de Québec (SPCIQ) organise des exercices structuraux sur le site de l'école St-Vincent afin de s'entraîner en cas d'effondrement de bâtiment. Aucune démolition, aucun forage et aucun arrosage ne seront effectués.

- c) Bilan actualisé du Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines est en cours de recrutement de nouveaux directeurs pour l'école primaire régionale de Riverside et l'école primaire de Sainte-Foy. Le Conseil des commissaires a été informé des moyens de pression exercés par les directions d'école dans le cadre des négociations avec le gouvernement.

- d) Bilan actualisé des Communications

Il a été communiqué au Conseil des commissaires que le Service des communications souhaite renouveler et mettre à jour la campagne « Student Growing » (Croissance étudiante) de la CSCQ, préparer les documents de fin d'année et veiller à ce que les communications en cas d'urgence soient constamment à jour. Il a aussi été mentionné qu'un bulletin d'information serait envoyé prochainement à tous les utilisateurs.

- e) Bilan actualisé du Service des ressources financières

L'audit des états financiers de la CSCQ, couvrant la période du 1^{er} juillet 2024 au 31 mars 2025, a été réalisé le cabinet comptable Mallette.

25-05.11 Rapport du directeur général (suite)

f) Bilan actualisé du Secrétariat général

Le Secrétaire général de la CSCQ a participé à une session de perfectionnement professionnel tenue sous le thème de l'influence. L'événement comprenait une série de présentations enrichissantes, notamment des discussions sur la laïcité, des stratégies pour influencer autrui, l'utilisation des médias sociaux au sein des commissions scolaires, ainsi que le renforcement des relations entre les médias et le système éducatif, animées par un panel de journalistes.

g) Bilan actualisé du Directeur général

Le Directeur général a présenté un compte rendu des rencontres des administrateurs qui ont eu lieu les 6 et 7 mai 2025. Diverses présentations ont été offertes aux directions d'école de la CSCQ, et un atelier d'une journée complète portant sur le dialogue assisté a également été proposé.

25-05.12 Planification stratégique

N. L'Heureux présente la mise à jour des plans d'action et du plan d'engagement pour le mois de mai. Les sujets suivants ont été abordés :

- Programme d'intégration;
- Semaine de la santé mentale;
- Plan d'action en matière d'alphabétisation;
- Validation de la mise en place de comités Ad Hoc dans toutes les écoles de la CSCQ pour la création d'équipes scolaires;
- Amélioration de la réussite scolaire.

25-05.13 Affaires nouvelles

a) Non-rengagement conformément à la Convention collective des enseignants #1

Après la présentation de S. Mayrand, coordonnatrice du Service des ressources humaines, sur les raisons de la recommandation de non-rengagement et le message de l'enseignant, il a été PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par C. Lavallee, et RÉSOLU de commencer une séance à huis clos à 19h51.

Il est PROPOSÉ par K. Gauthier, APPUYÉ par J.-A. Toulouse, et RÉSOLU de clore la séance à huis clos à 20h15 et de procéder au vote sur la recommandation de non-rengagement.

ATTENDU QUE l'article 5-8.00 de la convention collective locale s'applique au non-rengagement d'enseignants réguliers;

- a) Non-rengagement conformément à la Convention collective des enseignants #1 (suite)

ATTENDU QUE l'article 5-8.02 prévoit que le Conseil peut décider de ne pas rengager un enseignant pour des motifs tels que l'incapacité, la négligence dans l'exécution des tâches, l'insubordination, l'inconduite, le comportement immoral ou un surplus de personnel, tel que défini à l'article 5-3.00;

ATTENDU QUE le Conseil, par le biais de son processus d'évaluation, a identifié des motifs valables en vertu de l'article 5-8.02 pour le non-rengagement de l'enseignant 172369493, notamment pour négligence dans l'exécution des tâches;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 5-8.03, le syndicat a été informé au plus tard le 15 mai de l'intention du Conseil de ne pas renouveler l'engagement de l'enseignant, et que l'enseignant concerné en a également été avisé;

ATTENDU QUE le syndicat a eu l'occasion de mener une enquête et de faire des représentations en vertu de l'article 5-8.04, et a été informé au moins 48 heures à l'avance de la date, de l'heure et du lieu de la réunion décisionnelle, conformément à l'article 5-8.05;

ATTENDU QUE le syndicat et l'enseignant ont été invités à intervenir et à être présents lors du vote tenu pendant la réunion publique, selon les modalités convenues d'un commun accord;

Il a été PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU; QUE le Conseil des commissaires approuve la décision de la Commission scolaire Central Québec de procéder au non-rengagement de 172369493 pour l'année scolaire 2025-2026; et

S. Davy left
the meeting
at 8:25 p.m.

QUE l'enseignant et le syndicat soient officiellement informés par écrit de la décision, conformément aux dispositions de la convention locale.

Le vice-président I. O'Gallagher s'est abstenu de voter.

b) Non-renouvellement du contrat conformément à la Convention collective des enseignants #2

Après la présentation de S. Mayrand, coordonnatrice du Service des ressources humaines, concernant les raisons de la recommandation de non-rengagement, il a été PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par I. O’Gallagher, et RÉSOLU de débuter une séance à huis clos à 20h25.

Il a été proposé par C. Guay, APPUYÉ par K. Richardson, et RÉSOLU de clore la séance à huis clos à 20h39 et de procéder au vote sur la recommandation de non-rengagement.

ATTENDU QUE l’article 5-8.00 de la convention collective locale s’applique au non-rengagement d’enseignants réguliers;

ATTENDU QUE l’article 5-8.02 prévoit que le Conseil peut décider de ne pas rengager un enseignant pour des motifs tels que l’incapacité, la négligence dans l’exécution des tâches, l’insubordination, l’inconduite, le comportement immoral ou un surplus de personnel, tel que défini à l’article 5-3.00;

ATTENDU QUE le Conseil, par le biais de son processus d’évaluation, a identifié des motifs valables en vertu de l’article 5-8.02 pour le non-rengagement de 162866755, notamment pour négligence dans l’exécution des tâches;

ATTENDU QUE, conformément à l’article 5-8.03, le syndicat a été informé au plus tard le 15 mai de l’intention du Conseil de ne pas renouveler l’engagement de l’enseignant, et que l’enseignant concerné en a également été avisé;

ATTENDU QUE le syndicat a eu l’occasion de mener une enquête et de faire des représentations en vertu de l’article 5-8.04, et a été informé au moins 48 heures à l’avance de la date, de l’heure et du lieu de la réunion décisionnelle, conformément à l’article 5-8.05;

ATTENDU QUE le syndicat et l’enseignant ont été invités à intervenir et à être présents lors du vote tenu pendant la réunion publique, selon les modalités convenues d’un commun accord;

Il a été PROPOSÉ par I. O’Gallagher, APPUYÉ par A. Gosselin et RÉSOLU; QUE le Conseil des commissaires approuve la décision de la Commission scolaire Central Québec de procéder au non-rengagement de 162866755 pour l’année scolaire 2025-2026; et

25-05.13

Affaires nouvelles (suite)

- b) Non-renouvellement du contrat conformément à la Convention collective des enseignants #2

S. Mayrand
left the
meeting at
8:42 p.m.

QUE l'enseignant et le syndicat soient officiellement informés par écrit de la décision, conformément aux dispositions de la convention locale.

Le commissaire J. Kilganan s'est abstenu de voter.

- c) Déclaration d'excédent et surplus de personnel

Il a été PROPOSÉ par A. Gosselin, APPUYÉ par D. Eden et RÉSOLU que, sur la base des inscriptions scolaires en date du 16 mai, la commission scolaire a l'intention de ne pas réengager le personnel suivant :

Cynthia Laberge;
Katia Beaudet.

Les commissaires C. Lavallee et K. Richardson se sont abstenus de voter.

25-05.14

Rapports des comités

- a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- b) Comité de parents

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- c) Comité consultatif des services aux EHDAAs

Une rencontre se tiendra le 26 mai 2025.

- d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

- e) Comité de vérification

Une réunion a eu lieu le 5 mai 2025.

25-05.14 Rapports des comités (suite)

e) Comité de vérification (suite)

I. O'Gallagher a fait un rapport sur la rencontre : en raison d'un excédent qui doit être investi avant le 30 juin 2025, des fonds seront alloués à d'importants travaux d'entretien afin de garantir la sécurité des élèves et du personnel dans certaines écoles secondaires, ainsi qu'au remplacement de certains équipements informatiques.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

25-05.15 Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

The Chairman requested that X send her report prior to the meetings to allow the Commissioners time to read it. X will send a document to the Secretary General that will need to be shared with all Commissioners.

Le président a demandé à la commissaire D. Ford-Caron d'envoyer son rapport avant les réunions afin de laisser aux commissaires le temps de lire. D. Ford-Caron enverra un document au Secrétaire général qui le partagera avec l'entièreté du Conseil.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

25-05.16 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 18 juin 2025.

25-05.17 Période de questions

a) Public

Y. Lambert s'est enquis de la date d'adoption du nouveau Code d'éthique, un document ayant été déposé à des fins de consultation. En réponse, N. L'Heureux a pu l'informer que ce serait fait à la séance ordinaire du Conseil des commissaires qui se tiendra en juin.

b) Commissaires

Il n'y a eu aucune question.

25-05.18 Session à huis clos

Deux séances à huis clos se sont tenues au cours de la réunion.

25-05.19 Levée de la séance

Il a été PROPOSÉ par A. Gosselin de lever la séance à 20h58.

Vincent Laliberté
Secrétaire général

Jean Robert
Président

Approuvé le 18 juin 2025.